



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Charles de Gaulle Express

Question orale n° 768

Texte de la question

Mme Christine Hennion interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le projet de la liaison ferroviaire dite Charles de Gaulle (CDG) Express. Le Charles de Gaulle Express est aujourd'hui à son énième péripétie. Le 5 février 2019, à la suite d'une enquête publique, le Gouvernement a confirmé la construction du CDG Express, pour une inauguration prévue pour les jeux Olympiques de 2024. Mme la ministre l'affirmait alors, il faudrait éventuellement « toucher au calendrier », au regard des conclusions du préfet Michel Cadot et de SNCF Réseau, mais sans que la construction ne se fasse « au détriment des transports du quotidien ». Depuis février 2019, ce calendrier s'est révélé impossible à tenir. Rénovation de la gare du Nord, travaux de modernisation du RER B, la ligne 15 ouest.... Pas moins de 15 grands projets doivent être menés ou lancés d'ici à 2024 sur le faisceau ferroviaire Nord de Paris. C'est donc dans ce cadre que le 15 avril 2019, SNCF Réseau a présenté deux *scenarii*, sur lesquels le Gouvernement doit aujourd'hui se prononcer. Le premier scénario prévoit une inauguration décalée de quatre mois (mai 2024) pour les jeux Olympiques. Pour y parvenir, il faudrait cependant deux interruptions de circulations de trois semaines sur la partie nord du RER B, avec des bus comme moyen de transports de substitution. Depuis plus de 20 ans, les Franciliens subissent déjà une mauvaise exploitation de la ligne. Autre crainte, le rajout des quatre trains CDG Express sur l'axe emprunté par le RER B fragiliserait l'exploitation de celui-ci avec des travaux prévus pour la période 2024-2026. En d'autres termes, ce scénario « jeux Olympiques » risquerait d'accroître les problèmes d'une ligne dont la modernisation est aujourd'hui essentielle. Ce choix manquerait en plus de cohérence, à l'heure où la loi pour l'orientation des mobilités doit améliorer la mobilité du quotidien. Le second scénario détend le calendrier à la fin 2025 et épargne la plupart des avanies des usagers du RER B, sans l'objectif sous-jacent des jeux Olympiques. Mme la députée souhaite aussi que le Gouvernement réaffirme la continuité du projet des lignes 15 et 17, dans le cadre du Grand Paris Express, qui doivent relier l'aéroport Charles de Gaulle à l'horizon 2030. L'idée originelle du Grand Paris Express était et est, elle lui rappelle, de désenclaver les banlieues, avec l'objectif de faire transiter les voyageurs hors des murs parisiens. Elle souhaite donc connaître la décision du Gouvernement entre les deux *scenarii* présentés par SNCF Réseau qui impacteront la vie des usagers du RER B, et réentendre la volonté du Gouvernement de construire les lignes 15 et 17.

Texte de la réponse

CHARLES-DE-GAULLE EXPRESS

M. le président. La parole est à Mme Christine Hennion, pour exposer sa question, n° 768, relative au Charles-de-Gaulle Express.

Mme Christine Hennion. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, le projet dit « Charles-de-Gaulle Express » est définitivement accepté, bien que reporté à la fin de l'année 2025. Parallèlement, pas moins de quinze grands projets doivent être menés ou lancés d'ici à 2024 sur le faisceau ferroviaire nord de Paris, en particulier la ligne 15 Ouest.

Cette dernière, longue de 20 kilomètres en souterrain, profitera à plus de 800 000 habitants des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Du pont de Sèvres jusqu'au Stade de France, en passant par Nanterre et La Défense, premier quartier d'affaires européen. La ligne 15 Ouest formera, avec les lignes 15 Sud et 15 Est, une grande rocade de 75 kilomètres autour de la capitale, ces nouvelles connexions étant primordiales afin de désengorger des lignes déjà saturées. En effet, le RER A, le tramway T2 et la ligne 1 sont des sources de mécontentement et de stress pour les usagers. Avec les travaux du CDG Express, ces lignes risquent d'être encore plus surchargées, les 900 000 voyageurs quotidiens du RER B devant dès lors s'y rabattre.

La mise en service de la ligne 15 Ouest est prévue à l'horizon 2030, soit déjà cinq ans de plus que le premier calendrier communiqué, et ce délai semble intenable. Il faudrait en effet dix-sept ans, en l'état actuel des études, pour construire la future gare du Grand Paris Express de la Défense : dès lors, c'est plutôt à l'horizon 2040 que nous pourrions compter sur la ligne 15 Ouest.

Avec l'annonce de l'arrivée du Charles-de-Gaulle Express fin 2025, je m'interroge sur les conséquences d'un projet aussi pharamineux pour les autres lignes du tronçon ouest-parisien. En effet, après avoir indiqué son déplacement par rapport à l'emplacement prévu, sous le centre commercial des 4 Temps, la société du Grand Paris envisage désormais d'ouvrir la ligne sans gare à La Défense. Or l'idée originelle du Grand Paris Express était, je vous le rappelle, madame la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, de désenclaver les banlieues, avec l'objectif de faire transiter les voyageurs hors des murs parisiens.

Je souhaite donc que le Gouvernement réaffirme la continuité du projet des lignes 15, dans le cadre du Grand Paris Express. Je souhaite également connaître votre avis sur la construction ou non de la gare de Paris La Défense.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Emmanuelle Wargon, *secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire*. Madame Hennion, vous avez interpellé la ministre chargée des transports, qui m'a chargée de vous répondre. Le 11 février dernier, Mme Élisabeth Borne signait le contrat de concession engageant la réalisation du Charles-de-Gaulle Express. Cette décision a été prise après le temps de dialogue nécessaire avec les acteurs du territoire et les citoyens.

Le Charles-de-Gaulle Express est indispensable pour Paris et l'Île-de-France. Personne ne peut en effet se satisfaire de la desserte de l'aéroport, qui repose aujourd'hui largement sur la route, un accès saturé. Ce projet, qui a trop longtemps souffert d'hésitations et de renoncements, doit être réalisé. Il est financé par ses futurs clients à 60 %, et par les passagers de l'aéroport à 40 %. Il abonde même de 500 millions d'euros l'entretien des liaisons existantes, dont 190 millions d'euros pour le RER B.

Concrètement, l'effort que nous sommes en train d'accomplir en Île-de-France et donc pour ses banlieues est inédit, avec 7,6 milliards d'euros inscrits au CPER, le contrat de plan État-région. Ces investissements impliquent beaucoup de travaux dans les prochaines années : pour le schéma directeur du RER B, la régénération du réseau existant, la création d'interconnexions avec le Grand Paris Express ou les chantiers de mise en accessibilité.

Lorsque Mme Borne a confirmé la réalisation du CDG Express, elle avait également fixé une ligne rouge : que ces travaux supplémentaires ne pénalisent pas les voyageurs du quotidien. Le projet et son calendrier de réalisation pouvaient donc être ajustés. Un rapport a été demandé au préfet de région sur la faisabilité de tous ces chantiers : il conclut sur deux scénarios, et le Gouvernement a choisi celui du report à fin 2025 de la mise en service du CDG Express.

En outre, le Gouvernement a confirmé en février 2018 que toutes les lignes du réseau du Grand Paris Express,

prises en œuvre par la société du Grand Paris, seront réalisées d'ici à 2030. Cela concerne évidemment les lignes 15 et 17, qui viendront desservir Bois-Colombes et relier les Hauts-de-Seine à l'aéroport Charles-de-Gaulle par le rail.

Vous le voyez, fidèle à ses engagements, le Gouvernement est déterminé à agir pour les transports du quotidien, en Île-de-France comme sur tout le territoire national.

M. le président. La parole est à Mme Christine Hennion.

Mme Christine Hennion. Je vous remercie pour votre réponse, madame la secrétaire d'État. J'entends néanmoins vous alerter sur le fait qu'à chaque réunion sur le sujet, les dates de construction de la ligne 15 Ouest sont différées. J'ai suffisamment travaillé sur de grands projets, des projets complexes, pour savoir que ce n'est pas du tout un bon signe ; cela nous fait douter de la bonne gestion de ce projet et du respect des délais de sa réalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Hennion](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 768

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2019](#)

Réponse publiée le : 19 juin 2019, page 6101

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 juin 2019](#)